



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du : Vendredi 12 décembre 2025

**CONVOCATION**

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRI – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-19

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT I3F/ERIGERE – 19 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2.

Vu l'article 2298 du Code civil.

Vu la délibération n° 2023-07-12 du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 émettant un accord de principe sur une garantie d'emprunt dans le cadre de la restructuration de 3 logements individuels en 3 logements sociaux situés 19 boulevard de la République.

Vu le contrat de prêt N°177431 en annexe signé entre I3F/ERIGERE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant que dans le cadre de la restructuration de 3 logements individuels en 3 logements sociaux situés 19 boulevard de la République, la SA d'HLM ERIGERE sollicite la commune en vue d'obtenir la garantie des emprunts correspondant à cette opération.

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à faire bénéficier à la commune la réservation de 1 logement dans cet ensemble immobilier.

Considérant que I3F/ERIGERE a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations, le contrat de prêt n°177431 d'un montant total de 737 669€ et sollicite la ville de L'Isle-Adam pour une garantie d'emprunt concernant cette réalisation.

Considérant que la garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

- Pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'elligibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Cette garantie engage la Collectivité pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Considérant que le contrat correspondant (n°177431) est annexé au présent rapport, et fera partie intégrante de la délibération à venir.

Considérant qu'il convient que l'assemblée accorde sa garantie à hauteur de 100% pour un montant total de 737 669€. Celle-ci sera apportée jusqu'au remboursement total du prêt.

Total : 737 669€

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **737 669€** souscrit par l'emprunteur, «I3F/ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt **n° 177431** constitué de cinq lignes de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
  - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'elligibilité.
  - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour extrait certifié conforme,

  
 Le Maire,  
 Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance  
  
 Julita SALBERT